

# Impact de la concurrence déloyale sur les métiers agricoles

## La MSA d'Alsace veut protéger ses jeunes adhérents

### ■ DOSSIER DE PRESSE



[www.msa-alsace.fr](http://www.msa-alsace.fr)



L'essentiel & plus encore

# COMMUNIQUE

14/06/2013

## **Impact de la concurrence déloyale sur les métiers agricoles :**

la MSA d'Alsace veut protéger ses  
jeunes adhérents

L'entrée dans la vie active est un temps fort, porteur d'inquiétudes pour les jeunes en milieu rural : incertitudes économiques, contraintes liées à la mobilité, difficultés d'accès au logement autonome...

Ces freins sont communs à de nombreux jeunes en France et la MSA d'Alsace s'attache à apporter des solutions concrètes. Elle est également très attentive à des problématiques plus locales, comme la distorsion de concurrence induite par la proximité avec les pays voisins.

Main d'œuvre à bas prix, conditions de travail inacceptables des salariés étrangers, non acquittement des cotisations en France... Ce phénomène s'accroît aujourd'hui, entache le système économique et social agricole, met en péril certaines productions locales et, enfin, fragilise l'entrée dans la vie active des jeunes agriculteurs.

### **Contact presse :**

**Julie Jochum**

**03.88.81.75.32 - [jochum.julie@alsace.msa.fr](mailto:jochum.julie@alsace.msa.fr)**

[www.msa-alsace.fr](http://www.msa-alsace.fr)



L'essentiel & plus encore

# Impact de la concurrence déloyale sur les métiers agricoles

## La MSA d'Alsace veut protéger ses jeunes adhérents

**Les réglementations sociales (droit du travail, protection sociale) diffèrent d'un pays européen à l'autre. Cela entraîne des décalages qui nuisent gravement à la compétitivité des producteurs français dont le droit social est très protecteur. L'Alsace, région frontalière est particulièrement fragilisée par le manque d'encadrement de la libre circulation des travailleurs en Europe.**

**Ecarts de salaires, différences de niveaux de cotisations sociales et exigences plus ou moins élevées en matière de protection sanitaire et sociale entraînent une distorsion de concurrence qui met en péril l'agriculture alsacienne et fragilise notamment l'entrée dans la vie active des jeunes agriculteurs. La MSA d'Alsace dénonce ce phénomène.**

### **1- Des règles du jeu inéquitables en matière d'emploi**

La directive européenne de 2008 autorise les entreprises européennes à proposer des salariés intérimaires dans d'autres pays d'Europe. Elles ont l'obligation de s'acquitter des cotisations auprès du pays dans lequel leur siège est établi.

Rédigée dans des termes flous, cette directive semble particulièrement permissive si bien que des entreprises, notamment bulgares, roumaines, polonaises, espagnoles et portugaises, en profitent. Elles déploient des campagnes de publicité agressives qui parviennent à tenter certains exploitants.

L'entreprise étrangère rémunère le salarié étranger entre 2 et 4 € de l'heure, alors que l'exploitant français paie à cette même entreprise 14 € ! Une marge plus que confortable pour cette dernière. Par ailleurs, aucune cotisation n'est payée en France, ce qui constitue un manque à gagner croissant pour la MSA.

En Alsace, le principal abattoir est concurrencé de plein fouet par un abattoir voisin qui n'hésite pas à user de ces pratiques, augmentant ainsi significativement ses marges, mais au mépris du droit du travail français et des personnes employées.

Les écarts de salaires entre la France et d'autres pays d'Europe, notamment l'Allemagne sont très importants : alors qu'une heure de main d'œuvre dans le secteur maraîcher sera payée 6 € en Allemagne, elle coûte 11 € en France. Il en est de même pour l'abattage : un salarié français est rémunéré 15 à 20 € de l'heure selon son niveau de compétence, alors qu'en Allemagne son revenu tombe à 5-6 € de l'heure. Les producteurs allemands ont ainsi toute latitude pour vendre en France à un prix défiant toute concurrence et dégager tout de même des marges.

En conséquence, les producteurs allemands investissent, modernisent leurs équipements, rachètent même des abattoirs des pays nordiques ou d'Espagne, développent donc leur activité, pendant que les exploitants français peinent à dégager des marges suffisantes pour se développer ou même subsister.

Ces pratiques entraînent un avantage concurrentiel fort et déloyal pour les entreprises étrangères, qui nuit fortement aux exploitants français. Mais au-delà des considérations strictement économiques, elles impliquent également des conditions de travail inadmissibles pour cette main d'œuvre bon marché et posent un réel problème en matière de sécurité sanitaire et sociale.

## **2- Un esclavagisme moderne**

Un contrôle a révélé qu'un producteur allemand employait sur une exploitation bas-rhinoise, en 2010, 68 saisonnières roumaines non déclarées, rémunérées 80 centimes d'euros par kg de fraises récoltées et logées dans des conditions inacceptables : des baraquements préfabriqués dépourvus d'eau potable. Un exemple similaire dans le Bas-Rhin défrayait la chronique il y a peu.

Ces cas confirment l'urgence qu'il y a à agir pour enrayer ces pratiques. Les salariés employés par ces entreprises étrangères ne bénéficient la plupart du temps d'aucune protection sociale, et, en général, rien n'est prévu pour eux en cas d'accident. Pourtant, ils exercent des activités souvent dangereuses : découpe de viandes, utilisation de sécateurs... Aucune formation ne leur est par ailleurs proposée. Cela augmente le risque lié à la manipulation d'outils dangereux ou à l'utilisation de produits phytosanitaires toxiques, interdits en France pour certains.

Enfin, des témoignages dénoncent un temps de travail très largement supérieur à la durée autorisée par les textes français.

## **3- Et le consommateur ?**

Le consommateur français est tenté par l'achat de produits allemands vendus moins chers que les produits français.

Au-delà du problème éthique, ces écarts de prix cachent également des écarts en termes de qualité. Par exemple la viande est abattue en Allemagne dans des conditions sanitaires moins strictes qu'en France. Les normes ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) permettant de limiter les risques de maladie des bétails et d'éviter une nouvelle « crise de la vache folle », encore en vigueur en France, ont été levées en Allemagne. De même, l'utilisation des farines animales est beaucoup plus drastique en France qu'en Allemagne.

Autre réalité : le bio. La France importe encore la majorité des produits biologiques. Or, l'agriculture biologique est moins encadrée dans les autres pays européens qu'en France. Le consommateur n'est pas informé de ces différences de qualité.

## 4- Les actions de la MSA

### ■ Renforcer les contrôles

La Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est chargée de s'assurer du respect par les entreprises de leurs obligations. MSA et DIRECCTE s'organisent pour coordonner davantage leurs actions (partage d'informations, contrôles communs...), en lien avec le bureau allemand chargé de la lutte contre le travail illégal.

### ■ Informer les exploitants français

Il faut avertir les exploitants français, tentés par le recours à des entreprises étrangères d'interim, sur ces pratiques et sur leur responsabilité car ils s'exposent à de lourdes sanctions pénales si l'intérimaire n'est pas déclaré dans son pays d'origine, si la Direccte prouve le délit de marchandage<sup>1</sup> ou si l'entreprise d'intérim ne garantit pas les mêmes conditions de travail aux salariés intérimaire étrangers qu'aux salariés français.

### ■ Protéger cette main d'œuvre en faisant évoluer les directives européennes

La MSA attire régulièrement l'attention des pouvoirs publics, de la justice, des médias et de la caisse centrale de MSA pour faire évoluer la réglementation européenne. Elle collabore également avec les filières agricoles touchées par ce problème, comme les maraîchers.

La distorsion de concurrence a un impact direct sur le marché de l'emploi agricole en général et sur l'entrée dans la vie active des jeunes en particulier. L'assemblée générale de la MSA d'Alsace, placée sous le signe de la jeunesse, est l'occasion de rappeler l'engagement de l'institution auprès des jeunes.

## 5- Une concurrence déloyale qui fragilise l'entrée dans la vie active des jeunes agriculteurs

L'entrée dans la vie active est un temps fort, porteur d'inquiétudes pour les jeunes en milieu rural. Cette concurrence des pays voisins ne fait qu'amplifier les difficultés.

Un jeune qui s'installe s'endette. Il risque une importante perte de revenus s'il est contraint d'aligner son prix de vente sur celui des pays concurrents et s'expose à un risque de faillite beaucoup plus important. S'il souhaite développer un projet, il risque d'y renoncer craignant de ne pas pouvoir rentabiliser sa production.

Il y a par ailleurs un risque de désertification de certaines filières agricoles principalement touchées par ce phénomène comme le maraîchage. La production, très variée en Alsace risque de s'appauvrir. Les jeunes risquent de se détourner de certaines filières et s'orienter vers des productions moins soumises à cette concurrence, comme les productions céréalières.

Enfin, le jeune qui démarre son activité sera tenté, pour des raisons financières évidentes, de faire appel à une société étrangère, même si cette démarche est en contradiction avec ses valeurs profondes. Il risque de se couper des autres professionnels qui lui reprocheront ce choix. Cela ne fera qu'exacerber les tensions entre professionnels au lieu d'encourager la solidarité entre eux.

---

<sup>1</sup>Toute opération à but lucratif de fourniture de main-d'œuvre qui a pour effet de causer un préjudice au salarié qu'elle concerne ou d'éluder l'application des dispositions légales ou de stipulations d'une convention ou d'un accord collectif de travail » (article L. 8231-1 du Code du travail français)

En France, 400 000 jeunes de 16 à 30 ans sont assurés par la MSA, 9000 en Alsace. Afin de faciliter au maximum le démarrage de leur carrière, la MSA d'Alsace propose de nombreux dispositifs d'aide, aussi bien pour leur vie professionnelle que pour leur vie privée.

Elle remet notamment aux jeunes agriculteurs, un Passeport avenir jeune d'une valeur total de 2000 € environ. Ces coupons proposent des aides financières pour une étude de gestion de l'exploitation, une formation, l'embauche du premier salarié, un diagnostic de prévention, une complémentaire santé, la naissance d'un enfant ...

La MSA apporte également aux jeunes qui sont plus fragilisés un soutien pour le financement du prêt à la construction d'habitation ou pour des travaux d'agrandissement, d'équipement ménager ou mobilier pour les achats de première nécessité, pour le financement de vacances, ou encore des aides exceptionnelles en cas de situation de détresse.

Soutenir ses jeunes adhérents est une priorité pour la MSA. Ils sont l'avenir des professions agricoles en France et l'avenir du régime de protection sociale agricole. Si la concurrence est une nécessité économique, porteuse d'initiatives et de créations, elle doit reposer par ailleurs sur des règles de jeu équitables et un système de solidarité solide. C'est pourquoi la MSA entend bien lutter contre toute distorsion de concurrence et milite pour un système économique loyal et humain.

**Contact presse :**

Julie Jochum

03.88.81.75.32

jochum.julie@alsace.msa.fr

[www.msa-alsace.fr](http://www.msa-alsace.fr)



L'essentiel & plus encore